

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 31 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. BELLEBAULT Cyrille ; M. MORNIEUX Christian ; M. DONIO Frédéric ; Mme BAILLOT Laetitia ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphanie.

Absents excusés : Mme GILARDINO Lamia (procuration donnée à Tiphanie CHATILLON) ; M. WITKOWSKI Yves (procuration donnée à Christian MORNIEUX) ; M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à Yvette VALLIN) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à Laetitia BOUVIER).

Absente : Mme DEMITRES Rolande ; Mme MARIETTAZ Anne.

Secrétaire de séance : Mme CHATILLON Tiphanie.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Corinne BOUCHISSE s'interroge sur les absences non excusées de Mme MARIETTAZ.

Mme CHATILLON Tiphanie se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2024

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024.

Vote : 13 Pour – à la majorité

2) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
6° SENS	Marquage Toyota	565,08 €
AAP	Ascenseur Mairie	38 319,87 €
TRANSARC	Transport élèves pour cérémonie du 28 juin 2024 à la Croix du Pin	160,00 €
RESTAUPRO	2 frigos pour l'école	2 505,60 €
T SHIRT EXPRESS	10 tee shirts + 10 casquettes Notre Dame de Paris	237,42 €

Mme Corinne BOUCHISSE demande en quoi consiste le marquage du Toyota.

Mme le Maire répond qu'il s'agit des bandes réfléchissantes sur les cotés du véhicule ainsi que le logo de la commune.

3) DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION PROJET RECONSTRUCTION TERRAINS DE TENNIS

Affaire n°26/2024

Mme le Maire explique que les deux terrains de tennis en béton poreux ainsi que l'aire d'entraînement ont une quarantaine d'années et sont très usagés.

Il est proposé de reconstruire à neuf ces terrains de tennis sur la plateforme existante.

Un chemin PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sera également mis en place depuis la petite route jusqu'aux équipements sportifs.

Suite aux différents devis reçus, celui de TSP (Terrain Sport Pro) a été retenu pour l'élaboration de la demande de subvention. Il s'élève à un montant global de 110 250 € HT qui se décompose en 78 950 € HT pour le sol, 30 000 € HT pour la clôture et 1 300 € HT pour rénover l'aire d'entraînement.

Concernant le chemin PMR, un devis de l'entreprise PONCET de 7 525 € pour le chemin PMR.

Coût total estimatif du projet : 117 775 € H.T.

Il est proposé de demander des subventions à l'Etat (DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et au Département selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
DETR	Reconstruction tennis + chemin d'accès PMR	47 110,00 €	40,00%
Département	Reconstruction tennis + chemin d'accès PMR	35 332,50 €	30,00%
Total subventions publiques		82 442,50 €	70,00%
Fonds propres		35 332,50 €	30,00%
Total autofinancement		35 332,50 €	30,00%
TOTAL GENERAL HT		117 775,00 €	100,00%

Mme Corinne BOUCHISSE demande qui a travaillé sur ce dossier.

Mme le Maire répond qu'elle-même a travaillé sur le sujet avec Rolande DEMITRES du comité sport.

Mme Laetitia BAILLOT indique que, faisant partie de ce comité, elle n'a pas été informé de ce dossier.

Mme le Maire explique qu'elle a déjà eu un devis de l'entreprise SER SEMINE et que Mme Rolande DEMITRES l'a mise en relation avec cette deuxième entreprise pour avoir un autre devis.

Mme le Maire rappelle que ces devis ne sont pas définitifs et que ces estimatifs sont demandés pour préparer le dossier de demande de subvention.

Mme Corinne BOUCHISSE répond que c'est dommage que le comité ne soit pas intégré à l'élaboration de ce projet même si celui-ci n'est pas définitif.

Mme Huguette GIRERD demande si l'entreprise PONCET est spécialisée dans la création de chemins PMR.

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une entreprise de terrassement et qu'il est peut réaliser ce genre de chemin.

M. Frédéric DONIO demande si l'association a été contactée.

Mme le Maire répond à l'affirmative. Elle explique que l'entreprise spécialisée dans la réfection de terrains de tennis lui a conseillé de les fermer car ils sont devenus dangereux.

Mme Huguette GIRERD demande si ces lieux sont assez fréquentés pour envisager de les refaire.

Mme le Maire répond qu'elle a déjà eu plusieurs demandes en ce sens.

M. Frédéric DONIO explique que le paddle tennis est à la mode en ce moment.

Mme le Maire répond qu'elle en a été informée et qu'elle a envisagé d'en faire installer un sur un des deux terrains. Toutefois ce genre de terrain est plus onéreux qu'un terrain classique et qu'elle n'est pas sûre que le matériel soit respecté. En effet, ce mode de jeu utilise des parois vitrées et, vu que la table de ping pong en béton a déjà été cassée, elle suppose que, malgré la solidité des matériaux, ceux-ci soient abîmés rapidement.

Mme le Maire explique donc que le projet consiste en la réfection des deux terrains de tennis mais avec deux sols différents, un en béton poreux et l'autre en gazon synthétique.

M. Frédéric DONIO demande quel est le mode d'entretien de ce genre de terrain.

Mme le Maire répond qu'il consiste en un nettoyage classique régulier.

M. Christian MORNIEUX demande qui s'occupera de l'entretien des terrains.

Mme le Maire propose que les employés communaux passeront régulièrement et feront l'entretien de base et que le reste sera vu avec l'association de tennis.

Après discussion, et vu la dangerosité du site, l'ensemble des conseillers présents est d'avis de fermer les terrains par un arrêté.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si le comité sport et jeunesse pourra revoir ce dossier afin de savoir si ce projet est viable.

Mme le Maire explique qu'il ne s'agit que d'un projet et que, même si les subventions sont accordées, il n'y a aucune obligation à le réaliser.

Mme le Maire demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur le dossier pour la demande de subvention concernant le projet de reconstruction des terrains de tennis.

Vote : 13 Pour – à la majorité mais que ce dossier sera revu après étude du comité sport et jeunesse

4) DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION PROJET ISOLATION BÂTIMENT ASSOCIATIF

Affaire n°27/2024

Mme le Maire rappelle que le bâtiment de l'ADAPEI à la Combe a été acheté pour y installer les associations. La vente a été signée le 27 mai 2024 chez un notaire à Ceyzériat. Etant donné qu'il s'agit d'une vente par préemption, le notaire doit quittancer le prix. La vente définitive aura lieu le 25 juin avec remise des clés.

Le bâtiment est en partie en tôles métal et plexiglass, il doit être isolé.

Un devis estimatif a été demandé à l'entreprise PESENTI dont le montant s'élève à 168 300 € HT.

Il est proposé de demander des subventions à l'Etat (DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et à la Région selon le plan de financement suivant :

Financiers	Libellé	Montant HT	Taux
DSIL	Isolation bâtiment associatif	67 320 €	40,00%
Région	Isolation bâtiment associatif	67 320 €	40,00%
Total subventions publiques		134 640 €	80,00%
Fonds propres		33 660 €	20,00%
Total autofinancement		33 660 €	20,00%
TOTAL GENERAL HT		168 300 €	100,00%

Mme Huguette GIRERD demande si d'autres devis seront demandés.

Mme le Maire répond à l'affirmative et réexplique que ces projets ne sont pas définitifs est qu'ils sont montés pour savoir si il sera possible d'avoir des subventions.

M. Christian MORNIEUX demande si il s'agit bien d'une isolation murs et plafonds.

Mme le Maire répond à l'affirmative pour une isolation avec placo et laine de verre, laine de bois.

Mme Corinne BOUCHISSE demande quels travaux sont prévus après l'isolation.

Mme le Maire répond que le bâtiment était aux normes sur tout avant leur départ qui date de peu de temps donc il n'y aura pas de remise aux normes à faire.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si, dès la remise des clés, les travaux pourront être revus en fonction des besoins de la commune sur ce bâtiment, de manière à estimer au plus juste le coût de son achat.

M. Christian MORNIEUX explique que le fait de faire l'isolation va impliquer des travaux d'électricité.

Mme Corinne BOUCHISSE suggère que le comité travaux se réunisse dès acquisition des clés afin de faire le point sur tous les travaux à réaliser.

Mme Huguette GIRERD demande quand sera reçu les réponses à ces demandes de subventions.

Mme le Maire répond que l'Etat devrait répondre en juillet et en septembre, le Département fin octobre-début novembre et la Région n'a pas l'air d'avoir de date de déterminée.

L'ensemble des dossiers doivent être déposés sur le site internet pour fin juin.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le dossier pour la demande de subvention concernant le projet d'isolation du bâtiment associatif.

Vote : 13 Pour – à la majorité

5) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – ENQUÊTE FAMILLES

Affaire n°28/2024

Mme le Maire explique que le recensement des habitants de la commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Il permet le calcul de la population légale prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat au budget de la commune ainsi que des résultats statistiques sur les habitants concernant entre autres l'âge, les diplômes, et sur les logements comme par exemple le nombre de pièces.

En même temps, la commune participera à l'Enquête Familles de l'INSEE. Cette enquête est réalisée tous les 10 ans depuis 1954. Elle est reconnue d'intérêt général par le CNIS, Conseil National de l'Information Statistique. Elle est réalisée auprès d'un échantillon de 2 000 communes environ tirées au sort. Elle a pour but de suivre les grandes évolutions de la société et de connaître les modes de vie des familles c'est-à-dire par exemple, à quel âge les jeunes partent-ils de chez leurs parents, combien notre région compte-t-elle de grands-parents.

L'INSEE nous demande de signer une convention déterminant les rôles et obligations de chacune des parties qui a été jointe aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation à la présente réunion.

Mme le Maire demande si il y a des questions à ce sujet.

Il est demandé quelle personne fera cette enquête.

Mme le Maire répond que la commune devra trouver des agents enquêteurs.

M. Christian MORNIEUX demande si cette action est rémunérée.

Il lui est répondu que les agents enquêteurs sont effectivement rémunérés par la commune.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de valider la convention avec l'INSEE pour la réalisation de l'enquête famille.

Vote : 13 Pour – à la majorité

6) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOU DES ECOLES CHAMPAGNE EN VALROMEY

Affaire n°29/2024

Mme le Maire explique qu'un enfant de la commune est scolarisé à l'école de CHAMPAGNE EN VALROMEY, dans le dispositif ULIS, sur décision de la MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Une classe découverte à la mer pour une durée de 5 jours et 4 nuits est organisée par l'établissement pour les élèves de CM.

Le budget est de 510 € par élève réparti en trois tiers : 1/3 famille, 1/3 Sou des Ecoles et 1/3 Mairie, soit un montant de 170 € pour chaque financeur.

L'école de CHAMPAGNE demande aux mairies de résidence des enfants de bien vouloir prendre en charge le tiers Mairie sous la forme d'une subvention exceptionnelle auprès du Sou des Ecoles de CHAMPAGNE.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles de Champagne pour permettre à l'enfant scolarisé à l'école de Champagne-en-Valromey, dans le dispositif ULIS, de participer à la classe découverte à la mer.

Vote : 13 Pour – à la majorité

7) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Révision PLU

Une réunion a eu lieu le 25 avril dernier avec les Personnes Publiques Associées sur la présentation de la traduction réglementaire du PADD du PLU.

Le représentant de l'Etat au niveau de la Direction Départementale des Territoires, a indiqué que la commune de VIRIEU LE GRAND n'est pas conforme au niveau de l'assainissement. De ce fait, plus aucun permis de construire ne peut être accordé sur la commune pour de nouvelles constructions.

Mme le Maire indique qu'un courrier de Mme La Préfète a été reçu en ce sens en septembre 2023. Une réponse a été faite en octobre 2023 expliquant que seulement 2 ou 3 permis de construire étaient accordés par an pour de constructions nouvelles.

D'après les dires du représentant de l'Etat, la réponse faite n'a pas été prise en compte, et indique que les services étaient souples jusqu'à maintenant mais que cette position allait changer.

Mme le Maire rappelle que la compétence eau et assainissement appartient à la Communauté de Communes Bugey Sud qui a identifié près de 110 000 000 € de travaux à réaliser dans ce domaine sur 15 ans. Classés selon différents niveaux de priorité, ceux-ci ne pourront pas tous se régler la première année, même ceux les plus urgents.

Les pétitionnaires demandant un permis de construire pour une nouvelle construction, devront obligatoirement attendre trois mois après l'obtention du permis avant de commencer les travaux, délai durant lequel Mme la Préfète peut faire un recours.

Mme le Maire explique que la Commune peut accorder des permis de construire. Or, si Mme la Préfète s'oppose à la demande dans les trois mois, le Maire a obligation de refuser le permis et de prévenir le demandeur en précisant que c'est la Commune qui retire le permis de construire suite aux arguments soumis par l'Etat.

Il est bien entendu que cette situation ne reflète pas la vérité.

Toutefois, si la Mairie maintient tout de même son accord sur le dossier, la Préfète peut emmener la Commune au tribunal administratif qui jugera à qui donner raison.

Mme le Maire précise qu'un permis de construire a été déposé en Mairie depuis le courrier de Mme la Préfète en septembre et qu'aucune opposition n'a été faite de sa part. Il est donc

proposé de voir en fonction de la prochaine demande, si il y en a une, et de prévenir le demandeur que le dossier est susceptible d'être refusé dans les trois mois.

Mme Huguette GIRERD indique qu'il ne faut pas que le demandeur ai commencé à payer son crédit.

Mme le Maire répond que la signature de la vente définitive d'un terrain est soumise à l'obtention du permis de construire. Cependant, il ne faut pas que le demandeur soit dans l'urgence.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si il est possible qu'un permis de construire soit demandé avec un assainissement non collectif, ce qui pourrait être une solution.

Mme le Maire posera la question.

Mme le Maire indique que, pour suivre la procédure de la révision du PLU, une réunion publique est organisée le 19 juin 2024 à 18h00 à la salle des fêtes. Une com

Mme le Maire explique qu'il convient de préciser la position de la Commune dans le PLU par rapport à cette non-conformité au niveau de l'assainissement en l'incluant dans une clause. Il est également possible de ne rien mentionner et d'aller contre la Préfecture, or Mme le Maire ne souhaite pas aller contre l'Etat mais ne souhaite pas également empêcher les nouvelles constructions sur la commune.

Il est plutôt proposé d'inclure une clause dans le PLU qui s'applique à toute la commune indiquant qu'il pourrait y avoir un recours de la Préfecture tant que les travaux d'assainissement ne sont pas réalisés ou qu'un projet de travaux n'a pas été validé par l'Etat.

Mme le Maire souligne que la Communauté de Communes va procéder aux travaux d'assainissement en fonction des communes prioritaires et Virieu le Grand doit être en troisième position.

➤ **Antenne Maison France Services**

Au 1^{er} juin 2024, deux nouvelles antennes des Maisons France Services ouvrent à CULOZ et VIRIEU LE GRAND. Pour notre commune, les horaires de permanences sur rendez-vous sont les lundis après-midi de 14h à 17h.

Pour le démarrage, les permanences de juin et juillet se feront même si aucun rendez-vous n'est prévu.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si les horaires de permanence de la mairie vont être changé.

Mme le Maire répond que cela a été envisagé mais vu le démarrage rapide du service, cette possibilité sera revue éventuellement après les grandes vacances.

Mme Corine BOUCHISSE demande si il n'y avait pas un autre jour et horaire qui aurait pu mieux convenir à la commune.

Mme le Maire explique que le service n'avait pas d'autre créneau.

Mme Corinne BOUCHISSE demande quelles sont les autres antennes du service.

Mme le Maire répond qu'il y avait déjà Champagne en Valromey en plus du siège à Belley,

M. Cyrille BELLEBAULT continue l'énumération des sites avec Groslee St Benoit, Brégnier Cordon, et Mme le Maire rajoute donc Culoz comme nouveau service.

Mme le Maire explique que le service va déjà démarrer ainsi et qu'en fonction des situations, il sera envisagé de déplacer l'accueil du lundi matin au lundi après-midi.

➤ **Marchés nocturnes au lac**

Mme le Maire explique que par mail du 17 mai 2024, Mme Corinne BOUCHISSE, conseillère de la Commune, a adressé en mairie une demande de « vente au déballage » au lac au nom de l'association L'art de l'être belleysan dont elle est la présidente, en joignant une autorisation de la Communauté de Communes Bugey Sud pour l'organisation de marchés artisanaux les vendredis 28 juin, 12 juillet et 09 août 2024.

Mme Corinne BOUCHISSE prend la parole en expliquant qu'elle a fait une erreur de ne pas venir en parler en mairie avant. Toutefois, elle est persuadée que chaque partie serait restée sur ses positions en bloquant ces manifestations.

Mme le Maire répond qu'effectivement, il aurait été plus correcte qu'une rencontre ait lieu afin d'exposer ce projet. D'autant plus que la Commune organise chaque année des marchés nocturnes.

Mme Corinne BOUCHISSE demande quelle personne organise les marchés cette année et quelles sont les dates car aucune information en ce sens n'a été faite pour l'instant.

Mme le Maire répond que vu l'organisation d'un marché au lac, le projet de marché nocturne sur la place a été arrêté.

Mme Corinne BOUCHISSE s'interroge sur cette annulation car l'organisation d'un marché pour juillet ne se commence pas en mai. Suite à ces informations, elle comprend mieux pourquoi les derniers marchés organisés par la Commune ont échoué, les exposants ont un planning défini bien à l'avance.

Mme Tiphonie CHATILLON répond que le marché de Noël de décembre dernier a très bien fonctionné.

Mme Corinne BOUCHISSE précise qu'elle ne coupe pas l'herbe sous le pied à la Commune puisque les marchés qu'elle organise sont les vendredis soir alors que ceux de la Mairie sont les lundis. Il en est de même pour le marché hebdomadaire du vendredi après-midi puisqu'il n'y a qu'un exposant chaque semaine et qu'il a été prévenu.

Elle souligne également le fait d'avoir changé le jour du marché du dimanche au vendredi pour avoir plus d'exposants alors que ce n'est pas le cas. Elle rappelle la situation compliquée rencontrée avec M. Yves WITKOWSKI qui organise les marchés et qui est hélas absent ce jour. Elle n'est pas la seule personne concernée puisqu'il a été constaté que M. Yves WITKOWSKI n'écoute personnes et qu'il ne sait pas travailler en équipe.

Mme Corinne BOUCHISSE précise qu'effectivement, elle ne veut pas lui donner son carnet d'adresse pour ne pas avoir de répercussion sur la manière de travailler de M. Yves WITKOWSKI.

Mme le Maire répond qu'elle a demandé à M. Yves WITKOWSKI et Mme Corinne BOUCHISSE de travailler ensemble et que les marchés auraient pu être organisés sur la place afin de ramener du monde au cœur du village et ainsi faire travailler les commerçants du centre. Elle précise que par cette démarche Mme Corinne BOUCHISSE travaille pour elle-même ou pour la Communauté de Communes mais pas pour la Commune.

Mme Corinne BOUCHISSE répond par la négative et explique que les marchés nocturnes ont fonctionnés la première année mais l'année suivante, M. Yves WITKOWSKI a voulu intégrer l'équipe et cela n'est pas donné de bons résultats.

Mme le Maire réplique que les marchés ont fonctionné les deux fois qu'ils ont été organisés.

M. Cyrille BELLEBAULT répond que la deuxième fois a beaucoup moins bien marché que la première fois. Il souligne un problème de coordination. Il propose de créer une équipe compétente. Il explique que pour la diffusion de l'opéra, l'organisation est faite par un groupe de personnes qui travaille ensemble, avec une ou deux personnes compétentes en tête, regroupant ceux de la liste majoritaire et de l'opposition et que cela ne pose aucun problème.

M. Cyrille BELLEBAULT explique que la première année, les marchés se sont organisés d'une certaine manière alors que la deuxième année chacun a voulu tirer la couverture de son côté. Il insiste encore sur le fait que peu importe la manifestation, peu importe que les personnes organisatrices soient de la majorité ou de la minorité, le plus important est de travailler ensemble pour le bien du village.

Mme Corinne BOUCHISSE réplique que certains membres du conseil ne savent pas travailler en équipe, et que même les personnes dites de l'opposition, comme Mme Tiphonie CHATILLON et M. Cyrille BELLEBAULT font beaucoup pour la commune.

Mme le Maire répond que justement M. Cyrille BELLEBAULT et Mme Tiphonie CHATILLON viennent la voir pour parler de leur projet alors que Mme Corinne BOUCHISSE est passée par la Communauté de Communes.

Mme Corinne BOUCHISSE répond qu'elle a essayé de faire comprendre la situation avec M. Yves WITKOWSKI qui veut prendre seul les décisions et qu'il n'écoute pas le comité.

Mme le Maire explique que M. YVES WITKOWSKI n'a pas le temps de chercher des exposants.

Mme Corinne BOUCHISSE répond qu'elle peut le faire mais qu'elle ne veut pas travailler avec M. Yves WITKOWSKI, dont elle déplore encore une fois l'absence, puisqu'il ne sait pas travailler en équipe.

Mme Tiphonie CHATILLON explique qu'il n'est pas le seul à s'occuper des marchés.

Mme Corinne BOUCHISSE répond à l'affirmative mais que quand M. Yves WITKOWSKI est présent, il sème la zizanie dans l'organisation.

Mme Corinne BOUCHISSE précise que si chacun s'occupe de sa partie sans qu'une tierce personne, qui n'a pas nécessairement les compétences, vient à redire sur ce qu'elle fait, tout se passe bien, or ce n'est pas le cas avec M. Yves WITKOWSKI.

Elle propose de reprendre l'organisation des marchés à condition que M. Yves WITKOWSKI n'en fasse pas partie.

Mme le Maire répond qu'elle est persuadée que si Mme Corinne BOUCHISSE explique à M. Yves WITKOWSKI qu'elle a trouvé des exposants, celui-ci sera ravi et s'occupera seulement de la partie technique avec l'électricité et le placement des exposants.

Mme Corinne BOUCHISSE répond que ce n'est pas le cas puisque la situation s'est déjà produite.

M. Cyrille BELLEBAULT prend la parole en expliquant qu'il y a peut-être un lapsus sur la fonction de régisseur de marchés et d'organisateur. Le régisseur n'est pas forcément l'organisateur.

Mme Corinne BOUCHISSE valide cette réflexion.

M. Cyrille BELLEBAULT explique que M. Yves WITKOWSKI a des compétences qu'il a pu constater lors de l'organisation de certaines manifestations mais que le marché du vendredi ne fonctionne pas.

Mme Corinne BOUCHISSE indique que Mme Laetitia BAILLOT lui a proposé de travailler avec elle sur les marchés et que cette idée la ravie mais il faut que M. Yves WITKOWSKI reste à sa place de régisseur.

Mme Laetitia BAILLOT prend la parole est expliquant que si une équipe se monte, il faut que le rôle de chacun soit bien défini car elle aussi a eu des soucis dans l'organisation des marchés nocturnes la deuxième année.

Mme le Maire est d'accord pour reparler de ce sujet. Elle explique que Mme Laetitia BAILLOT s'était proposée pour monter un petit groupe pour s'occuper des marchés.

Mme Laetitia BAILLOT répond à l'affirmative et que Mme Lamia GILARDINO devait créer un petit document à destination des commerçants mais qu'elle n'a pas encore eu le temps de s'en occuper.

Mme Corinne BOUCHISSE explique que ce n'est pas du chantage mais elle est d'accord pour reprendre l'organisation des marchés nocturnes voir des marchés hebdomadaires à condition qu'il y ait deux ou trois personnes pour l'aider mais pas M. Yves WITKOWSKI. Elle demande à M. Cyrille BELLEBAULT si il est d'accord pour en faire partie.

M. Cyrille BELLEBAULT répond à la négative, il veut bien aider mais ne gèrera pas l'organisation car il a déjà la gestion des diffusions pour cet été.

➤ **Bilan travaux Ecole – restructuration du groupe scolaire**

Le chantier de l'école est terminé. Le coût global de l'opération s'élève à 1 262 313 € dont 1 092 035 € de travaux et 170 278 € d'études, architecte, diagnostics.

La mairie avait obtenu 298 650 € de subventions de l'Etat et 150 000 € du Département, soit un reste à charge pour la commune de 813 663 €.

Le FCTVA déjà perçu et à percevoir, c'est-à-dire la TVA payée sur les travaux à hauteur de 20% qui est récupérée deux ans après à hauteur de 16%, s'élève à 192 378 €, soit un reste à charge final de 621 285 €.

Un emprunt de 500 k€ sur 20 ans a été contracté en 2019 pour un coût de 90 158 €.

L'annuité s'élève à 29 508 €, donc jusqu'en 2039.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si les malfaçons constatées ont été réglées.

Mme le Maire répond à l'affirmative.

➤ **Eau et Assainissement**

Deux communes n'ont pas versé tout ou partie de leurs excédents à la Communauté des Communes Bugey Sud lors du transfert de compétence. Champagne en Valromey a effectué une retenue partielle d'environ 100 000€ et Artemare a conservé la totalité de ses excédents, soit plus de 500 000€. Ces sommes vont être récupérées sur le prix de l'eau payé par les habitants, en plus de l'augmentation des tarifs prévus sur plusieurs années pour rétablir l'équilibre budgétaire.

Trois ateliers sont mis en place pour discuter d'éventuels tarifs spéciaux pour certaines catégories de population comme les agriculteurs, les industriels et un dispositif social pour les personnes défavorisées.

Il est rappelé que ce budget annexe doit s'autofinancer, ce qui signifie que si on donne une remise à l'un, c'est un autre qui devra compenser.

Mme le Maire explique qu'elle fait partie du groupe de travail social et qu'ils essaient de faire au plus simple avec la possibilité de se baser sur le quotient familial ou sur l'avis d'imposition.

M. Christian MORNIEUX/ Frédéric DONIO suggère que l'augmentation des tarifs impliquera encore plus d'impayés.

Mme le Maire répond que ceci est à craindre effectivement.

Elle explique que la régie des eaux a constaté une diminution de la consommation d'eau. Et, afin d'éviter trop d'impayés, il est envisagé de mettre en place une mensualisation du paiement de la facture d'eau.

➤ **Révision PPRN**

La commune de VIRIEU LE GRAND est couverte par un PPRN, Plan de Prévention des Risques Naturels qui a été signé en 2014.

Suite aux chutes de rochers de novembre 2017, la Direction Départementale des Territoires a revu le sujet et une nouvelle cartographie des risques a été adressée en décembre 2022 par la Préfète pour application immédiate sur les dossiers d'urbanisme.

Toutefois, il y a lieu de réviser le PPRN selon les modalités suivantes :

- définition des enjeux, du zonage et du règlement en concertation avec les élus communaux compétents sous la forme de réunions de travail et si nécessaire de visites de terrain ;
- consultation du centre instructeur des autorisations d'urbanisme sur le projet de règlement ;
- association de la communauté de communes Bugey-Sud, compétente en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI), à la concertation ;
- mise à disposition du public d'un dossier de concertation en mairie, pendant les horaires d'ouverture, comprenant a minima la carte des aléas et un registre sur lequel le public peut consigner ses observations ; ce registre est ouvert par le maire de la commune et est clos par lui au plus tôt au début de la consultation des organismes associés ce dossier de concertation pourra être mis en ligne sur le site internet de la commune ;
- le public peut également formuler ses observations, avant l'enquête publique, par courrier ou courriel adressé au service instructeur du plan de prévention des risques identifié à l'article 5 du présent arrêté ;
- tenue d'une réunion publique de présentation du projet de plan de prévention des risques avant enquête publique.

Comme pour la révision du PLU, la révision du PPRN fera l'objet de quelques réunions en journée avec un petit groupe d'élus à définir.

La première réunion aura lieu en juin ; les dates proposées sont les 19, 21 ou 26 juin 2024 matin ou après-midi. Avec les vacances d'été, la deuxième réunion aura lieu en septembre.

Suite au mail envoyé aux conseillers municipaux, Mme le Maire demande donc si des personnes souhaitent participer à ces réunions. Elle indique que M. Cyrille BELLEBAULT a envisagé d'en faire partie.

M. Cyrille BELLEBAULT répond que ce dossier pourrait être intéressant à condition que ce ne soit pas juste pour faire acte de présence lors des réunions.

Mme le Maire répond qu'il y a de fortes chances que les éventuelles remarques seront encore moins écoutées que dans le cadre du PLU. Elle suppose que la cartographie des risques a déjà été réalisées et qu'il n'est probablement pas envisagé de changer quoique ce soit malgré les constats des habitants de la commune. Elle pense qu'il s'agira plutôt d'explication de leur part afin de faire comprendre les délimitations.

Mme le Maire sollicite tout de même que des personnes l'assistent lors de ces réunions et comme celles-ci auront lieu la journée, elle se tourne vers les personnes disponibles la journée.

Mme Huguette GIRERD répond qu'il n'y a pas d'intérêt si leur avis n'est pas pris en compte.

Mme le Maire répond que les remarques seront écoutées puisqu'une réunion publique doit avoir lieu.

Mme Huguette GIRERD explique que pour éviter les crues, il serait judicieux que la Communauté de Communes Bugey Sud fasse l'entretien de la rivière.

Mme le Maire répond que c'est prévu dans le cadre du dispositif GEMAPI mais qu'après le refus du conseil municipal pour faire dévier l'Arène, leur service ne va pas intervenir sur Virieu le grand en priorité.

Mme Huguette GIRERD réplique que ce service est compris dans leur compétence et qu'ils ont l'obligation de faire le nécessaire. Elle explique que le fait de faire les travaux au fur et à mesure coûte moins que de faire tout d'un seul coup.

➤ **Réhabilitation de la piscine de Belley**

La piscine de BELLEY a connu plusieurs problèmes et périodes de fermeture.

Pour la réhabilitation de la piscine, le permis de démolir est validé et le permis de construire est en cours d'instruction. L'objectif est de démarrer les travaux à l'automne 2024 pour une livraison en juin 2026.

Le budget prévisionnel est de 10 640 000€ TTC pour les travaux et 13 210 000€ au total avec études, diagnostics. La Communauté de Communes Bugey Sud a déjà sollicité des subventions pour la somme de 2 100 000€.

Il est prévu une démolition partielle et la construction à neuf de locaux administratifs, accueil, vestiaires, locaux techniques, extension d'une halle bassin pour la création d'un splashpad, avec bien entendu une approche environnementale avec l'installation de leds, panneaux photovoltaïques et une Gestion Technique Centralisée, plaçant la future piscine dans la catégorie des piscines très performantes.

La Communauté de Communes Bugey Sud envisage de louer un bassin provisoire d'avril à septembre 2025 pour assurer le « savoir nager » auprès des écoles.

Il est prévu près de deux ans de fermeture et de réaffecter le personnel durant cette période. Celui-ci compte 3 maîtres-nageurs sauveteurs, qui pourront être employés pour des activités scolaires ou périscolaires en proposant des activités sportives aux élèves des écoles du secteur, et 2 agents administratifs. La Communauté de Communes Bugey Sud propose une mise à disposition gratuite de ces personnes aux écoles et aux communes à partir de septembre 2024. Il suffira d'en faire la demande.

➤ **Siège de la Communauté de Communes Bugey Sud**

Le nouveau siège de la Communauté de Communes Bugey Sud est prévu à l'emplacement de l'ancien EPHAD près de l'ancien hôpital.

La consultation sera lancée début 2024 avec pour objectif un démarrage des travaux en septembre 2024 et une livraison du bâtiment en janvier 2026.

Le budget prévisionnel est de 6 480 000€ TTC pour les travaux et 7 620 000€ au total avec les études. Les subventions actées s'élèvent à 1 459 000€.

Le dossier est également traité avec une démarche environnementale notamment par la géothermie, des panneaux photovoltaïques, une cuve de récupération des eaux de pluie, une désimperméabilisation partielle des parkings.

➤ **Nettoyage des communes à La Résidence**

Mme Corinne BOUCHISSE souligne l'état des escaliers à la Résidence ainsi que des toiles d'araignées de partout.

Mme le Maire répond que le nettoyage des communes sera fait dès que possible.

Mme Corinne BOUCHISSE demande à quelle périodicité est fait le nettoyage.

Mme le Maire répond qu'il était réalisé en même temps que la mairie c'est-à-dire une fois par semaine mais qu'il a été constaté que ce n'était pas nécessaire de passer aussi souvent.

Mme Corinne BOUCHISSE répond qu'il y a une marge entre une fois par semaine et une fois de temps en temps.

Mme le Maire acquiesce et indique qu'elle verra pour faire passer quelqu'un.

➤ **Bibliothèque municipale**

Mme Laetitia BAILLOT souhaite connaître le positionnement de la Commune sur la création d'un club tricot demandé par Mme Simone GARNIER dans les locaux de la bibliothèque.

Mme le Maire précise que Mme Simone GARNIER ne souhaite pas faire cet atelier au Club des Viriolans mais dans les locaux de la bibliothèque.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si elle a bien compris. Mme Simone GARNIER ne veut plus être bénévole de la bibliothèque mais veut y installer un club de tricot.

M. Cyrille BELLEBAULT prend la parole en tant que référent des élus pour la bibliothèque. Il explique que Mme Simone GARNIER passe par diverses voies pour obtenir ce qu'elle veut au lieu de passer par lui qui est le référent. Il indique que si son rôle ne sert à rien, il arrête de s'occuper de la bibliothèque, toutefois il faudra trouver un autre référent élu.

M. Cyrille BELLEBAULT explique que son but est de relancer la bibliothèque en accord avec les bénévoles. Cette activité pourrait être envisagée mais seulement une fois que la bibliothèque fonctionnera bien. Il suggère également que si la Bibliothèque Départementale ne voit pas d'inconvénient à cette activité, Mme Simone GARNIER peut aller faire son tricot dans leurs locaux à Belley.

Mme le Maire demande à M. Cyrille BELLEBAULT si Mme Simone GARNIER a réitéré sa demande de club de tricot en passant encore par une autre personne.

M. Cyrille BELLEBAULT répond à l'affirmative en indiquant qu'afin d'arriver à ses fins, puisque lui est contre, cette fois, elle est passée par Mme Franceline FOURNIER, référente bibliothèque auprès des bénévoles.

Mme le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur le fait d'autoriser ce club de tricot dans les locaux de la bibliothèque.

M. Cyrille BELLEBAULT précise que la création d'un club, que ce soit de tricot ou une autre activité, va poser un problème puisqu'il faudra la présence d'au moins un membre de la bibliothèque durant l'atelier. De plus, cela créera un précédent et n'importe qui pourra faire la demande d'utiliser les locaux de la bibliothèque pour y faire son activité d'autant plus si celle-ci est culturelle, comme des répétitions pour un groupe de musique.

Mme Laetitia BAILLOT explique qu'elle est d'accord avec M. Cyrille BELLEBAULT et que l'obligation de la présence d'un bénévole engendre des complications.

Mme le Maire demande à Mme Laetitia BAILLOT en quoi consiste le projet de grainothèque.

Mme Laetitia BAILLOT explique qu'il s'agit seulement d'une boîte posée sur une table afin que des personnes déposent ou prennent des graines. Il n'y a pas besoin d'ouvrir les locaux en dehors des heures de disponibilité des bénévoles.

Mme Laetitia BAILLOT renchérit en expliquant que les bénévoles de la bibliothèque ont besoin d'une réponse claire afin de pouvoir avancer dans les différents projets comme l'informatisation de la bibliothèque qui va impliquer un gros travail.

Suite aux arguments avancés par différentes personnes, Mme le Maire répond que le club de tricot ne se fera pas dans les locaux de la bibliothèque.

Mme Corinne BOUCHISSE demande qui informera Mme Simone GARNIER du refus de sa demande.

M. Cyrille BELLEBAULT répond qu'il est d'accord pour le faire.

Mme le Maire répond également par l'affirmative.

M. Cyrille BELLEBAULT propose donc qu'ils se chargent ensemble de prévenir Mme Simone GARNIER.

➤ **Stop Rue des Pelands**

Mme Huguette GIRERD a été interpellé pour mettre un panneau STOP au lieu du céder le passage Rue des Pelands, et un STOP Rue de la Tannerie.

➤ **Fleurissement**

Mme Tiphonie CHATILLON indique que Honoré d'Urfé sera bientôt fleuris et que l'entretien des pots de fleurs a été fait par les employés communaux.

➤ **Frelons asiatiques**

Mme Laetitia BAILLOT demande si il est possible d'avoir un bilan du comptage des frelons pris dans les pièges.

Mme le Maire explique qu'il y a eu peu de frelons attrapés mais que le temps froid n'est probablement pas propice à les faire sortir.

Mme Laetitia BAILLOT demande pour avoir les informations chaque semaine pour faire la liaison avec les apiculteurs bugistes.

Mme le Maire verra avec les employés communaux.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21h55.